



Affiché le 07 AOÛT 2023  
Retiré le .....

ARRETE N° 31/2023

DÉPARTEMENT DU HAUT RHIN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Au coeur du Bassin Potassique*

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM,**

**VU** les articles L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles R 411-1 et suivant du Code de la Route,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation des automobilistes dans la rue de la Forêt pour des raisons de sécurité,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** La vitesse de circulation pour tous les véhicules motorisés sera limitée à 30 km/h, dans la rue de la Forêt.

**ARTICLE 2 :** Des panneaux de signalisation conformes aux prescriptions réglementaires seront posés et rappelleront ces prescriptions aux usagers.

**ARTICLE 3 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :** L'autorité de Police compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et une copie sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de MULHOUSE
- Mme la Procureure de la République de MULHOUSE
- M. le Commandant de Police - BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
- M. le Médecin-Chef du SAMU-CH E. MULLER-rue du Dr. Laennec-68100 MULHOUSE
- M. le Chef du Centre d'Incendie et de Secours - 68270 WITTENHEIM
- M2A - Service PUPA - Z.A. route de Wittelsheim - 68120 RICHWILLER

WITTENHEIM, le 2 août 2023



Pour le Maire  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

*Ginette RENCK*  
Ginette RENCK

